



N°10 – 27/7/2026



NEWSLETTER

UNSA CH ROUFFACH

**Venez découvrir notre dernière Newsletter !
La meilleure solution pour avoir accès aux bonnes infos.**

AU PROGRAMME :



« ACTUS » CH ROUFFACH :

- ➔ **Plan de formation (CH Rouffach),**
- ➔ **Indemnisation des heures supplémentaires « issues du VHM » :**

C'est le moment de faire la demande (Juillet 2026),



MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS AVEC L'UNSA :

- ➔ **Mutuelle Santé : Vous souhaitez faire un comparatif ?**
- ➔ **Travail à temps partiel : Quelles possibilités ?**
- ➔ **Temps de travail : Connaissez-vous la réglementation ?**

+ UNSA CH Rouffach :

Des oublis ou des erreurs peuvent arriver concernant vos primes et vos indemnités.

A quelles primes ou indemnités êtes-vous éligible ? Elles peuvent varier par rapport à

- votre affectation, votre métier,
- si vous travaillez posté ou non,
- si vous êtes contractuel ou titulaire (...).

Prenez RDV par SMS : 07 50 72 61 01.

Nous vérifions pour vous !





INDEMNISATION DES HEURES

SUPPLEMENTAIRES « ISSUES DU VHM

C'est le moment de faire la demande (Juillet 2026) !

△Important :

C'est le moment, en juillet 2026 de demander le **paiement de vos heures supplémentaires du trimestre : avril, mai, juin 2026.**

Il faudra adresser la demande de paiement à votre encadrement.

2 conditions cumulatives pour en bénéficier :

- Le solde « général », avant le trimestre, doit être supérieur à - 20h
(exemple : au 31 mars pour le trimestre avril, mai, juin)
- Le cumul des soldes (VHM) des 3 mois doit être supérieur à 20 h
(exemple : solde des 3 mois : avril, mai, juin = 21h, paiement possible 1h)

Attention : Depuis le 1er avril 2024, la Direction applique une majoration unique : x 1,26
(Arrêt distinction, travail de nuit, dimanches et fériés)

L'UNSA a donné un avis défavorable à cette décision.

Vous souhaitez connaître ou vérifier le montant de votre majoration concernant vos heures supplémentaires ? Appelez-nous !

PLAN DE FORMATION

(CH ROUFFACH) :

Pour rappel, l'inscription se fait par l'encadrement (En fonction des nécessités de service) :

Vous pourrez trouver les places disponibles des différentes formations dans le bulletin d'information hebdomadaire (BIH) et par le mailing qui arrivera sur vos adresses mails professionnelles.

Important : Les entretiens professionnels se dérouleront jusqu'au 31 août 2026 :

C'est le moment de transmettre vos besoins concernant les formations :

N'hésitez pas à demander de nouvelles formations qui n'apparaissent pas dans l'offre actuelle (Il existe différentes possibilités de financement).

Vos demandes seront transmises à la cellule formation et permettront d'enrichir le plan institutionnel de formation.

● ENQUETE UNSA : Formations au CH Rouffach

Nous vous proposons une enquête pour recueillir vos avis : **Participez, afin que nous puissions les soutenir !**



MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS AVEC L'UNSA :

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL :

Les professionnels contractuels ont la possibilité de demander à diminuer leur quotité de travail dans les mêmes conditions que les titulaires.

Quelles possibilités ?

	Naissance	Raisons personnelles
De droit	X	
Sur autorisation de l'administration		X
Périodes de travail à temps partiel	Accordé par période de 6 mois à 1 an, renouvellement par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.	
	Jusqu'aux 3 ans de l'enfant	Demande de prolongation après les 3 ans
Demande	• Demande par courrier en précisant la date du passage et la période du travail à temps partiel. • Délai : 2 mois à l'avance.	
	À tout moment pendant la période des 3 ans	
Quotité de travail	50-60-70-80 %	50-60-70-75-80-90 %
Salaire	proportionnel à la quotité de travail sauf : • 80 % rémunérés 85,71 %	proportionnel à la quotité de travail sauf : • 80 % rémunérés 85,71 % • 90 % rémunérés 91,43 %.

Si vous souhaitez connaître les autres possibilités de travail à temps partiel, **appelez-nous !**

En cas de refus de l'administration, vous avez la possibilité de saisir la Commission Consultative Paritaire pour les contractuels et la Commission Administrative Paritaire pour les titulaires.

Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches ?

Appelez-nous !

MUTUELLE SANTE : VOUS

SOUHAITEZ FAIRE UN COMPARATIF ?

Vous réfléchissez à changer de mutuelle ? Les tarifs de votre mutuelle n'arrêtent pas d'augmenter ?

L'UNSA propose une alternative, la mutuelle des ACM (Les assurances du Crédit Mutuel de Turckheim). Nous rappelons que, le contrat des ACM, a été négocié par des personnels hospitaliers et adapté pour les hospitaliers notamment en maintenant votre salaire en situation de maladie.

Annuellement, l'UNSA est consulté sur les garanties et la tarification afin de les adapter à vos besoins, étant cosignataire.

N'hésitez pas à nous solliciter pour vous faire comparatif des tarifications, des prestations et des remboursements vis à vis de votre situation individuelle et familiale par rapport à votre mutuelle actuelle !

Pour rappel : Les assurés peuvent résilier leur mutuelle à tout moment : **seule condition, que le contrat à résilier ait plus d'1 an.**

TEMPS DE TRAVAIL :

CONNAISSEZ-VOUS LA REGLEMENTATION ?

Saviez-vous que vous travaillez :

- 48h de travail hebdomadaire maximum sur une période de 7 jours (heures supplémentaires comprises).
- 9h de travail continu quotidien maximum de jour,
- 10h de nuit.

Dérogation possible dans la limite de 12h après avis de l'instance de représentation du personnel.

Saviez-vous que vous bénéficiez de :

- 12h consécutives minimum de repos quotidien.
- 36h consécutives minimum de repos hebdomadaire.
- 4 jours de repos minimum pour 2 semaines, 2 jours consécutifs au minimum dont 1 dimanche.
- 20 min de pause, lorsque le temps de travail quotidien est supérieur à 6h consécutives.

Pour le travail coupé : l'amplitude de travail quotidien ne peut être supérieure à 10h30, 2 vacations maximum de 3h minimum.

Le planning de travail est porté à la connaissance du personnel par voie d'affichage sur le lieu de travail 15 jours avant son application.

Votre planning ne respecte pas la réglementation ? Vous rencontrez des difficultés ? N'hésitez pas à nous appeler !

(4/4)

A bientôt dans vos services !

L'équipe UNSA CH Rouffach

Rejoignez nos groupes WhatsApp. Recevez nos infos rapidement !



**Tous les
professionnels**



ASHQ



**Logistique
Techniques**